

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 122

16 janvier 2015

# **SOMMAIRE**

<b>5824</b>	Fundamental European Value S.A	5814
5810	Gift Productions Services S.A	5814
5810	Give us a voice asbl Lëtzebuerg Associa-	
5849	tion pour la Protection des animaux	5831
5840	Global Multimedia Associates SA	5813
<b>5813</b>	Globe Interfin S.A	5814
5839	Golelux S.à r.l	5856
5848	Goodman Canopic Logistics (Lux) S.à r.l.	
5810	•••••	5831
5812	Grenache	5824
5812	H&F Sensor Lux 2 S.à r.l	5815
5813	HMS Lux	5811
5813	HSK Rohrleitungsbau S.à.r.l	5852
5812	IILM Holding 2 SA	5816
5851	Immo Concept Espace Sàrl	5815
	Jarnac S.A	5816
	Jet Cruising S.A	5816
5811	Juliette Films S.A	5815
5811	Kinetic Investments S.à r.l	5816
5815	Solys	5856
5810	Spirit Asset Management	5827
5810	Veiner Sportsfrenn	5854
5812	-	5817
	5810 5849 5840 5813 5839 5848 5810 5812 5813 5813 5813 5811 5811 5811 5811 5810 5810	5810 Give us a voice asbl Lëtzebuerg Associa- 5849 tion pour la Protection des animaux



# Carennac Investissements S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 40.652.

Par la présente, je vous informe formellement que je démissionne comme administrateur de cette société, avec effet immédiat.

Bruxelles, le 30 octobre 2013.

Johan Cuypers.

Référence de publication: 2014203066/10.

(140226904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

# Carte Blanche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5741 Filsdorf, 5, Kaabesbierg.

R.C.S. Luxembourg B 112.286.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014203067/10.

(140226908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

# Comacchio International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.337.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014203091/14.

(140226894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

# FDV II Venture, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.480.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FDV II Venture

Référence de publication: 2014203195/10.

(140226380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

## Fantasy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5685 Dalheim, 25, op Widdem.

R.C.S. Luxembourg B 59.743.

Les comptes annuels au 12/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014203194/10.

(140226680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.



# Etem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.528.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014203173/10.

(140226945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

# Engelsburg-Immobilien-Verwaltungs-AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.919.

Auszug aus der außerordentlichen Generalversammlung vom 16.12.2014

Anwesend waren Herr Expert Comptable Hanns Peter Seidel als Vorsitzender, Herr Ralf Stöcker als Stimmzähler und Ass. Stute als Schriftführer

Es wurden sodann folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

- 1. Herr Hanns Peter Seidel wird mit sofortiger Wirkung als delegierter Geschäftsführer abberufen.
- 2. Herr Ralf Stöcker, geboren am 22. Mai 1968, wohnhaft 74, Route de Luxembourg, L-6633 Wasserbillig, wird als Mitglied des Verwaltungsrats zusätzlich zum delegierten Geschäftsführer bestellt.

Moersdorf, den 16. Dezember 2014.

Hanns Peter Seidel / Ralf Stöcker / Ass. Hermann Stute.

Référence de publication: 2014203141/15.

(140226746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

## Energy Powerhouse Consortium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.678.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 15 décembre 2014 à 17:00 heures au siège social

L'Assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Benjamin Bodig comme administrateur et de nommer par cooptation Monsieur Patricio Rubinstein, demeurant au 291, Rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg, comme administrateur, jusqu'à sa ratification par l'assemblée générale des actionnaires lors de sa prochaine réunion. Son mandat expire le jour de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014203140/16.

(140227003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

# HMS Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 10.559.

Conformément à l'article 11 Bis, nous vous signalons par la présente, un changement d'adresse pour un des administrateurs de la société HMS LUX S.A.

En effet, M. Rindone Gabriel, administrateur délégué, demeure dorénavant au:

**RINDONE** Gabriel

3 rue Munsterbusch

L 2170 Senningerberg

Référence de publication: 2014203257/13.

(140226879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.



# CORDET Direct Lending GP s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 189.384.

Par résolutions prises en date du 12 décembre 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1. Nomination de Guillaume Sadler, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- 2. Acceptation de la démission de Sandrine Goiris, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Référence de publication: 2014203098/15.

(140226570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

# CORDET Lending S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 189.349.

Par résolutions prises en date du 12 décembre 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1. Nomination de Guillaume Sadler, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- 2. Acceptation de la démission de Sandrine Goiris, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Référence de publication: 2014203099/15.

(140226564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

## E.C.C. Euro Corporate Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 76.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**AKELYS EUROPEAN SCORE** 

20, rue Jean-Pierre Beicht - L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014203133/12.

(140227169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

## First Real Estates Service S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 53A, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 142.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour FIRST REAL ESTATES SERVICE S.à.r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2014203207/12.

(140226435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.



# CII, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2450 Luxembourg, 10-12, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 163.285.

La société de droit étranger CPPIB Credit Investment Inc. (la Société) a procédé à des changements au sein de sa direction, de sorte que Andrea Jeffery et Karen Rowe, ayant pour adresse professionnelle 1, Queen Street East, Suite 2500, M5C 2W5, Toronto, Canada, ont désormais pouvoir d'engager la Société en remplacement de John Butler et David Denison.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CII, Luxembourg Branch

Un mandataire

Référence de publication: 2014203105/14.

(140226372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

# Damson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.505.

Par résolutions prises en date du 10 décembre 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1. Nomination d'Emmanuel Mougeolle, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 15 décembre 2014 et pour une durée indéterminée;
- 2. Acceptation de la démission de Géraldine Schmit, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 15 décembre 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Référence de publication: 2014203109/15.

(140226513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

# Duktus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 67.266.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue le 25 juin 2014

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat de Deloitte Audit, avec adresse au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Marcus PETER

Mandataire

Référence de publication: 2014203120/15.

(140226963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

# Global Multimedia Associates SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.228.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014203233/10.

(140226699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.



# Gift Productions Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 129.164.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale ordinaire des associés du 12.06.2012 de la société GIFT PRODUCTIONS SERVICES S.A. il a été décidé:

1. de prolonger le mandat d'administrateur de

Monsieur Emile Wirtz, Monsieur Alexander Leyviman et de Madame Carole Giovannacci jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

- 2. de prolonger le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Alexander Leyviman jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.
- 3. de prolonger le mandat de commissaire aux comptes, Invest Control Services Administratifs S.à.r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Luxembourg, le 12.06.2012.

GIFT PRODUCTIONS SERVICES S.A. Référence de publication: 2014203232/18.

(140227283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

## Globe Interfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 33.083.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 16 décembre 2014

- Le mandat d'Administrateur de Monsieur Gérard CREBIER, pré-retraité, domicilié 910, Chemin de la Malgue, F-13630 EYRAGUES est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.
  - Les mandats d'Administrateur de Madame Ariane VIGNERON et de Monsieur Alain RENARD ne sont pas reconduits.
- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., est reconduit pour une période d'un an.

Fait à Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Certifié sincère et conforme

Pour GLOBE INTERFIN S.A.

**Signatures** 

Référence de publication: 2014203237/18.

(140226202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

## Fundamental European Value S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.975.

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 décembre 2014

En date du 10 décembre 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de clôturer la liquidation de la Société avec effet immédiat.

Elle a en outre décidé que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg pendant une période de cinq années à compter de la publication du présent extrait au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Fundamental European Value S.A. (en liquidation)

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014203191/18.

(140227043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.



# Euro-Avis S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 108.769.

# CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 11 décembre 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes par liquidation les opérations de liquidation de la société susmentionnée, ordonne la publication du jugement par extrait au Mémorial et met les frais à charge de la masse.

Les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant 5 ans au moins au 14, rue du Bois, L-3980 Wickrange.

En conformité avec l'article 1 <sup>er</sup> (1) du règlement grand-ducal du 4 février 2000 fixant les règles comptables sur les livres de la Caisse de Consignation et le tarif pour la Caisse de Consignation, les fonds ont été consignés sous le numéro 14-1-L1010-0018

Pour extrait conforme
Me Isabelle PETRICIC-WELSCHEN
Le liquidateur

Référence de publication: 2014203179/19.

(140226978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

## H&F Sensor Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 6.947.216,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 140.978.

Par résolutions signées en date du 11 décembre 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1. Nomination de Stuart Banks, avec adresse professionnelle au 21-24, 30 <sup>th</sup> Floor Millbank Tower, Millbank, SW1P 4QP London, Royaume-Uni, au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- 2. Acceptation de la démission de Blake Kleinman, avec adresse professionnelle au 21-24, 30 <sup>th</sup> Floor Millbank Tower, Millbank, SW1P 4QP London, Royaume-Uni de son mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2014203246/15.

(140226965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

# Immo Concept Espace Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8189 Kopstal, 15, rue de Saeul.

R.C.S. Luxembourg B 157.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014203275/10.

(140227327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

# Juliette Films S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 25-27, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 166.360.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014203295/10.

(140227015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.



# IILM Holding 2 SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 175.972.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de le société en date du 12 décembre 2014 (l' «Assemblée»)

L'Assemblée accepte la démission de Martijn Sinninghe Damsté en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 14 décembre 2014.

L'Assemblée décide de nommer la personne suivante en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet 15 décembre 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018:

- Caroline Kinyua née le 22 Février 1978 à Nairobi, Kenya, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

À Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2014203274/19.

(140226266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

## Jarnac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014203299/10.

(140227294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

## Kinetic Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 190.847.

#### **EXTRAIT 1**

## Jet Cruising S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 40, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 118.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014203304/10.

(140226677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.



# WPP Luxembourg Gamma Sàrl, Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 5.140.008.810,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse. R.C.S. Luxembourg B 79.018.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WPP Luxembourg Gamma S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79018 and having a share capital of USD 5,134,898,550 (the Company).

The Company was incorporated on 21 November 2000 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, published with in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 423 of 8 June 2001. The articles of association of the Company have been amended several times and most recently on 27 November 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 129 dated 18 January 2013.

## THERE APPEARED:

- 1. WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with offices at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 106206 and having a share capital of USD 10,794,458 (WPP Holdings Three);
- 2. WPP Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with offices at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 68213 and having a share capital of EUR 212,761,323 (WPP Lux);
- 3. WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with offices at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112003 and having a share capital of GBP 2,041,243,516.45 (WPP Holdings Seven); and
- 4. WPP Consulting Limited, a company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, with offices at 27, Farm Street, GB-W1J 5RJ London, registered with the Companies House under the number 03596410 (WPP Consulting);

who shall be known, hereinafter, as the Shareholders, and be

hereby represented by Me Adrien Pastorelli, Attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal, The powers of attorney from the Shareholders, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on their behalf and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The Shareholders collectively hold (i) all the ninety million sixty-three thousand, two hundred eighty-one (90,063,281) ordinary shares of the Company having a nominal value of USD 30 (thirty Dollars of the United States of America) each, (ii) all the five million (5,000,000) class A preferred shares of the Company having a nominal value of USD 30 (thirty Dollars of the United States of America) each, (iii) all the forty-three million three hundred thirty three thousand three hundred thirty four (43,333,334) class B preferred shares of the Company having a nominal value of USD 30 (thirty Dollars of the United States of America) each, (iv) all the three million three hundred thirty-three thousand three hundred thirtyfour (3,333,334) class C preferred shares of the Company having a nominal value of USD 30 (thirty Dollars of the United States of America) each, (v) all the three million three hundred thirty-three thousand three hundred thirty-four (3,333,334) class D preferred shares of the Company having a nominal value of USD 30 (thirty Dollars of the United States of America) each, (vi) all the three million three hundred thirty-three thousand three hundred thirty-four (3,333,334) class E preferred shares of the Company having a nominal value of USD 30 (thirty Dollars of the United States of America) each, (vii) all the three million three hundred thirty-three thousand three hundred thirty-four (3,333,334) class F preferred shares of the Company having a nominal value of USD 30 (thirty Dollars of the United States of America) each, (viii) all the nine million three hundred thirty-three thousand three hundred thirty-four (9,333,334) class G preferred shares of the Company having a nominal value of USD 30 (thirty Dollars of the United States of America) each, and (ix) all the ten million one hundred thousand (10,100,000) class H preferred shares of the Company having a nominal value of USD 30 (thirty Dollars of the United States of America) each, and that the entirety of the share capital of the Company is thus duly



represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, reproduced hereinafter;

- II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Waiver of the convening notices;
- 2. Creation of a new class of preferred shares to be designated as the class I preferred shares with the rights and obligations as set out in the Company's articles of association and as further specified herein;
- 3. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 5,110,260 (five million one hundred ten thousand two hundred sixty Dollars of the United States of America) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD 5,134,898,550 (five billion one hundred thirty-four million eight hundred ninety-eight thousand five hundred fifty Dollars of the United States of America) to an amount of USD 5,140,008,810 (five billion one hundred forty million eight thousand eight hundred ten Dollars of the United States of America) by way of the issuance of 170,342 (one hundred seventy thousand three hundred forty-two) new class I preferred shares having a nominal value of USD 30 (thirty Dollars of the United States of America) each, together with a share premium;
- 4. Subscription to and payment in kind by WPP Lux of the share capital increase specified under item 3. above by way of a contribution in kind in an aggregate value of USD 5,110,274 (five million one hundred ten thousand two hundred seventy-four Dollars of the United States of America) consisting of voting preferred shares issued by Young & Rubicam Inc.;
- 5. Subsequent amendment of articles 4 and 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the creation of the new class I preferred shares and the increase of the share capital specified under items 2. to 4. above;
- 6. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the abovementioned changes with power and authority given to any manager of the Company as well as to any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the shares to be issued, and to see to any formalities in connection therewith; and
  - 7. Miscellaneous.
  - III. that the Meeting takes the following resolutions:

#### First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

# Second resolution

The Meeting resolves to create a new class of preferred shares to be designated as the class I preferred shares, each preferred shares from the class I preferred shares being a Preferred I Share.

The Meeting resolves that each Preferred I Share shall confer to the holder(s) thereof the right, in accordance with the Company's articles of association and as further specified herein, to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend a fixed cumulative preferential cash dividend of 5.00% of the nominal value per Preferred I Share, such payment to be made among the holders (if several) of the Preferred I Shares on an equal per share basis.

The Meeting resolves that each Preferred I Share shall bear all the other rights and obligations set up in the articles of association of the Company applicable to the other preferred shares of the Company.

#### Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 5,110,260 (five million one hundred ten thousand two hundred sixty Dollars of the United States of America) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD 5,134,898,550 (five billion one hundred thirty-four million eight hundred ninety-eight thousand five hundred fifty Dollars of the United States of America) to an amount of USD 5,140,008,810 (five billion one hundred forty million eight thousand eight hundred ten Dollars of the United States of America), by way of the issuance of 170,342 (one hundred seventy thousand three hundred forty-two) Preferred I Shares having a nominal value of USD 30 (thirty Dollars of the United States of America) each (the New Preferred Shares), together with a share premium, and the Meeting resolves to issue the New Preferred Shares.

#### Fourth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and payments for the New Preferred Shares:

# Subscription - Payment

WPP Lux, prenamed, represented as thereabove mentioned, hereby declares to (i) subscribe to the 170,342 (one hundred seventy thousand three hundred forty-two) New Preferred Shares and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in kind in an aggregate value of USD 5,110,274 (five million one hundred ten thousand two hundred seventy-four Dollars of the United States of America) (the Contribution) consisting of voting preferred shares with accrued but unpaid dividends issued by Young & Rubicam Inc., having its registered office in 3, Columbus Circle, NY 10019 New York.



The Contribution is contributed at fair market value, i.e. an aggregate value of USD 5,110,274 (five million one hundred ten thousand two hundred seventy-four Dollars of the United States of America), which shall be allocated as follows:

- (i) an amount of USD 5,110,260 (five million one hundred ten thousand two hundred sixty Dollars of the United States of America) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
  - (ii) the remainder of the Contribution is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The ownership, transferability and valuation of the Contribution contributed to the Company are supported by a valuation certificate issued by the management of WPP Lux and countersigned by the management of the Company (the Certificate).

The Meeting resolves to issue and hereby issues 170,342 (one hundred seventy thousand three hundred forty-two) new preferred shares to WPP Lux.

#### Fifth resolution

The Meeting resolves to amend articles 4 and 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above increase of the share capital of the Company so that it shall henceforth read as follows:

- " Art. 4. Capital. The Company's subscribed and paid share capital is set at USD 5,140,008,810 (five billion one hundred forty million eight thousand eight hundred ten Dollars of the United States of America), represented by (a) 90,063,281 (ninety million sixty-three thousand two hundred eighty-one) ordinary shares having a nominal value of USD 30 (thirty Dollars of the United States of America) per share (the Ordinary Shares) and (b) 81,270,346 (eighty-one million two hundred seventy thousand three hundred forty-fix) non-redeemable voting preference shares having a nominal value of USD 30 (thirty Dollars of the United States of America) per share, divided into nine classes of shares:
  - 5,000,000 (five million) Preferred A Shares;
  - 43,333,334 (forty-three million three hundred thirty-three thousand three hundred thirty-four) Preferred B Shares;
  - 3,333,334 (three million three hundred thirty-three thousand three hundred thirty-four) Preferred C Shares;
  - 3,333,334 (three million three hundred thirty-three thousand three hundred thirty-four) Preferred D Shares;
  - 3,333,334 (three million three hundred thirty-three thousand three hundred thirty-four) Preferred E Shares;
  - 3,333,334 (three million three hundred thirty-three thousand three hundred thirty-four) Preferred F Shares;
  - 9,333,334 (nine million three hundred thirty-three thousand three hundred thirty-four) Preferred G Shares,
  - 10,100,000 (ten million one hundred thousand) Preferred H Shares, and
- 170,342 (one hundred seventy thousand three hundred forty-two) Preferred I Shares (collectively the Preferred Shares);

(the Ordinary Shares and the Preferred Shares are collectively referred to as the Shares and the preferred shares from the Preferred B Shares to the Preferred I shares are collectively referred to as the Other Preferred Shares).

The subscribed share capital may be changed at any time by a resolution of the shareholders' meeting deliberating and resolving in the manner provided for the amendments to the Articles.

The Ordinary Shares and each class of the Preferred Shares shall constitute separate classes of shares in the Company. The Preferred Shares shall have preferred dividend and preferred liquidation rights vis-à-vis the Ordinary Shares subject to the terms and conditions described hereafter and they shall be senior to the Ordinary Shares. The Preferred Shares shall have an equal ranking as between themselves."

"**Art. 5. Shares.** The Preferred A Shares shall confer upon the holder(s) thereof as a class the right, in priority to the payment of dividends to the holder(s) of Ordinary Shares and to the holder(s) of the Other Preferred Shares, to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend a fixed cumulative preferential cash dividend (hereinafter called the Class A Preferred Share Dividend), of 7.075% of the nominal value per Preferred A Shares, such payment to be made among the holders (if several) of the Preferred A Shares on a equal per share basis. The holder(s) of the Preferred A Shares shall not be entitled to participate in the distribution of dividends (if any) paid in excess of the Class A Preference Dividend.

The Other Preferred Shares shall confer upon the holder(s) thereof the right, in priority to the payment of dividends to the holder(s) of the Ordinary Shares, to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend the following fixed cumulative preferential dividend, of the following percentages p.a. of the nominal value per:

Preferred B Share 9.555%

Preferred C Share 9.805%

Preferred D Share 10.055%

Preferred E Share 10.305%

Preferred F Share 10.555%

Preferred G Share 6 months USD LIBOR + 4 7/8%

Preferred H Share 6.625%

Preferred I Share 5.00%



(hereinafter called the Preferred Share Dividend), such payment to be made among the holders (if several) of the Other Preferred Shares on a equal per share basis. The holder(s) of the Other Preferred Shares shall not be entitled to participate in the distribution of dividends (if any) paid in excess of the Preferred Share Dividend.

The holder(s) of the Preferred Shares shall be entitled to receive notices of and to attend at all general meetings of the Company and shall be entitled to one vote for each Preferred Share held by it/her/him/them.

The Company may not at any time redeem any of the Preferred Shares unless the shareholders unanimously consent to such redemption.

No dividend, whether in cash or kind, shall be paid or declared, nor shall any other distribution be made (i) on the Other Preferred Shares until any accrued Preference A Share Dividend shall have been declared and paid in full and (ii) on the Ordinary Shares until any accrued Preference A Share Dividend and Preference Share Dividend shall have been declared and paid in full."

#### Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, to, each acting individually under their sole signature, proceed in the name and on behalf of the Company, to the registration in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the changes mentioned under the second, third and fourth resolutions above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

## Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately EUR 3,500.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

# Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatre décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

## S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de WPP Luxembourg Gamma S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.018 et ayant un capital social de 5.134.898.550 USD (la Société).

La Société a été constituée le 21 novembre 2000 selon un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire alors résidant à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 423 du 8 juin 2001. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 27 novembre 2012 selon un acte de Maitre Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 129 du 18 janvier 2013.

# ONT COMPARU:

- (1) WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.206 et ayant un capital social de 10.794.458 USD (WPP Lux Holdings Three),
- (2) WPP Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.213 et ayant un capital social de 212.761.323 EUR (WPP Lux),
- (3) WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.003 et ayant un capital social de 2.041.243.516,45 GBP (WPP Lux Holdings Seven), and
- (4) WPP Consulting Limited, une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 27, Farm Street, Londres, W1J 5RJ, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 03596410 (WPP Consulting),



étant désignées ci-dessous comme les Associés, et

tous ici représentés par Me Adrien Pastorelli, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Les procurations des Associés, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire agissant en leur nom et pour leur compte et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Les Associés, représentés tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. les Associés détiennent collectivement (i) la totalité des 90.063.281 (quatre-vingt-dix millions soixante-trois mille deux cent quatre-vingt une) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 30 USD (trente dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, (ii) la totalité des 5.000.000 (cinq millions) parts privilégiée de classe A, (iii) la totalité des 43.333.334 (quarante-trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre) parts privilégiée de classe B, (iv) la totalité des 3.333.334 (trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre) parts privilégiée de classe C, (v) la totalité des 3.333.334 (trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre) parts privilégiée de classe E, (vi) la totalité des 3.333.334 (trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre) parts privilégiée de classe E, (vii) la totalité des 3.333.334 (trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre) parts privilégiée de classe F, (viii) la totalité des 9.333.334 (neuf millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre) parts privilégiée de classe G et (ix) la totalité des 10.100.000 (dix millions cent mille) parts privilégiée de classe H, ayant une valeur nominale de 30 USD (trente dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, et l'intégralité du capital social de la Société est ainsi valablement représenté à l'Assemblée, qui est donc régulièrement constituée et qui peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour reproduit ci-après;
  - II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
  - 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. Création d'une nouvelle classe de parts privilégiées désignée comme étant la classe I de parts privilégiées et portant les droits et obligations prévus dans les statuts de la Société et tels que définis ci-après;
- 3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 5.110.260 USD (cinq millions cent dix mille deux cent soixante dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 5.134.898.550 USD (cinq milliards cent trente-quatre millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique) à un montant de 5.140.008.810 (cinq milliards cent quarante millions huit mille huit cent dix dollars des Etats-Unis d'Amérique) par l'émission de 170.342 (cent soixante-dix mille trois cent quarante-deux) nouvelles parts privilégiées de classe I ayant une valeur nominale de 30 USD (trente dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, ensemble avec une prime d'émission;
- 4. Souscription et paiement en nature par WPP Lux de l'augmentation de capital définie au point 3. ci-dessus par apport en nature d'une valeur totale de 5.110.274 USD (cinq millions cent dix mille deux cent soixante-quatorze dollars des Etats-Unis d'Amérique) consistant en des actions privilégiées avec droit de vote émises par Young & Rubicam Inc.;
- 5. Modification consécutive des articles 4 et 5 des statuts de la Société afin de refléter la création des nouvelles parts privilégiées de classe I et l'augmentation de capital définies aux points 2. à 4. ci-dessus;
- 6. Modification du registre des parts sociales de la Société afin de refléter les modifications mentionnées ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ainsi qu'à tout avocat ou salarié d'Allen & Overy, société en commandite simple, de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts émises dans le registre des parts sociales de la Société, et de pourvoir à toute formalité y afférente; et
  - 7. Divers.
  - III. l'Assemblée prend les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

# Seconde résolution

L'Assemblée décide de créer une nouvelle classe de parts privilégiées, dénommée la classe I de parts privilégiées, chaque part privilégiée issue de la classe I des parts privilégiées étant une Part Privilégiée de Classe I.

L'Assemblée décide que chaque Part Privilégiée de Classe I confère à son porteur le droit, conformément aux statuts de la Société et tel que défini ci-après, de recevoir du montant des bénéfices de la Société disponibles pour être distribués par voie de dividendes, un dividende fixe privilégié et cumulable de 5,00% de la valeur nominale des Parts Privilégiées de Classe I, ce paiement sera réparti entre les détenteurs (en cas de pluralité) des Parts Privilégiées de Classe I de manière égale par part sociale.

L'Assemblée décide que chaque Part Sociale de Classe I porte tous les autres droits et obligations définis dans les statuts de la Société applicables aux autres parts privilégiées de la Société.



#### Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 5.110.260 USD (cinq millions cent dix mille deux cent soixante dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 5.134.898.550 USD (cinq milliards cent trente-quatre millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique) au montant de 5.140.008.810 USD (cinq milliards cent quarante millions huit mille huit cent dix dollars des Etats-Unis d'Amérique) par l'émission de 170.342 (cent soixante-dix mille trois cent quarante-deux) Parts Privilégiées de Classe I ayant une valeur nominale de 30 USD (trente dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune (les Nouvelles Parts Privilégiées), ensemble avec une prime d'émission, et l'Assemblée décide d'émettre les Nouvelles Parts Privilégiées.

#### Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions et paiements des Nouvelles Parts Privilégiés comme suit:

## Souscription - Paiement

WPP Lux, représentée comme décrit ci-dessus, déclare par les présentes (i) souscrire à l'intégralité des 170.342 (cent soixante-dix mille trois cent quarante-deux) Nouvelles Parts Privilégiées et (ii) les payer intégralement par un apport en nature d'une valeur totale de 5.110.274 USD (cinq millions cent dix mille deux cent soixante-quatorze dollars des Etats-Unis d'Amérique) (l'Apport) consistant en des actions de préférence avec droit de vote (en ce compris, tout dividende échu mais non payé) émises par Young & Rubicam Inc., ayant son siège social à 3, Columbus Circle, NY 10019 New York.

L'Apport est apporté à sa valeur de marché, soit pour une valeur totale de 5.110.274 USD (cinq millions cent dix mille deux cent soixante-quatorze dollars des Etats-Unis d'Amérique), qui sera allouée comme suit:

- (i) un montant de 5.110.260 USD (cinq millions cent dix mille deux cent soixante dollars des Etats-Unis d'Amérique) sera alloué au compte de capital social de la Société; et
  - (ii) le reliquat de l'Apport sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

La propriété, la transférabilité et l'évaluation de l'Apport apporté à la Société sont certifiés par un certificat d'évaluation émis par les gérants de WPP Lux et contresigné par les gérants de la Société (le Certificat).

L'Assemblée décide d'émettre et par les présentes émet 170.342 (cent soixante-dix mille trois cent quarante-deux) nouvelles parts privilégiées au profit de WPP Lux.

## Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier les articles 4 et 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital de la Société ci-dessus de telle sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

- « **Art. 4. Capital.** Le capital social souscrit et libéré de la Société est de 5.140.008.810 USD (cinq milliards cent quarante millions huit mille huit cent dix dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par (a) 90.063.281 (quatre-vingt-dix millions soixante-trois mille deux cent quatre-vingt-une) parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de 30 USD (trente dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune (les Parts Ordinaires) et (b) 81.270.346 (quatre-vingt-un millions deux cent soixante-dix mille trois cent quarante-six) parts sociales privilégiées non-remboursables de la Société, ayant une valeur nominale de 30 USD (trente dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, divisées en neuf classes de parts:
  - 5.000.000 (cinq millions) de Parts Privilégiées de Classe A;
- 43.333.334 (quarante-trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre) Parts Privilégiées de Classe B;
  - 3.333.334 (trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre) Parts Privilégiées de Classe C;
  - 3.333.334 (trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre) Parts Privilégiées de Classe D;
  - 3.333.334 (trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre) Parts Privilégiées de Classe E;
  - 3.333.334 (trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre) Parts Privilégiées de Classe F;
  - 9.333.334 (neuf millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre) Parts Privilégiées de Classe G;
  - 10.100.000 (dix millions cent mille) Parts Privilégiées de Classe H; et
- 170.342 (cent soixante-dix mille trois cent quarante-deux) Parts Privilégiées de Classe I (ensemble les Parts Privilégiées);

(les Parts Ordinaires et les Parts Privilégiées sont appelées ensemble les Parts et les Parts Privilégiées de Classe B à I sont appelées ensemble les Autres Parts Privilégiées).

Le capital souscrit pourra être modifié à tout moment par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant et décidant selon les conditions nécessaires à la modification des Statuts.

Les Parts Ordinaires et chaque classe de Parts Privilégiées constituent des classes de parts sociales différentes de la Société. Les Parts Privilégiées auront des droits aux dividendes et des droits de liquidation privilégiés par rapport aux Parts Ordinaires, selon les termes et conditions décrits ci-après et seront prioritaires par rapport aux Parts Ordinaires. Les Parts Privilégiées seront de rang égal entre elles.»



« Art. 5. Parts sociales. Les Parts Privilégiées de Classe A donneront à leur(s) détenteur(s), en priorité au paiement de dividendes au (aux) détenteur(s) de Parts Ordinaires et au (aux) détenteur(s) des Autres Parts Privilégiées, le droit de recevoir du montant des bénéfices de la Société disponibles pour être distribués par voie de dividendes, un dividende fixe privilégié et cumulable (ci-après le Dividende Privilégié de Classe A) de 7,075% de la valeur nominale des Parts Privilégiées de Classe A, ce paiement sera réparti entre les détenteurs (en cas de pluralité) des Parts Privilégiées de Classe A de manière égale par part sociale. Le/les détenteur(s) de Parts Privilégiées de Classe A n'auront pas le droit de participer à la distribution (s'il en est) au-delà du Dividende Privilégié de Classe A.

Les Autres Parts Privilégiées donneront à leur(s) détenteur(s), en priorité au paiement de dividendes au (aux) détenteur (s) de Parts Ordinaires, le droit de recevoir du montant des bénéfices de la Société disponibles pour être distribués par voie de dividendes, un dividende fixe privilégié et cumulable calculé suivant les pourcentages suivants sur la valeur nominale de chaque classe des Autres Parts Privilégiées:

Parts Privilégiées de Classe B 9,555%

Parts Privilégiées de Classe C 9,805%

Parts Privilégiées de Classe D 10,055%

Parts Privilégiées de Classe E 10,305%

Parts Privilégiées de Classe F 10,555%

Parts Privilégiées de Classe G 6 mois USD LIBOR + 4 7/8%

Parts Privilégiées de Classe H 6,625%

Parts Privilégiées de Classe I 5,00%

(ci-après, le Dividende Privilégié), ce paiement, devant être effectué entre les détenteurs des Autres Parts Privilégiées (en cas de pluralité) de manière égale par part sociale. Le(s) détenteur(s) des Autres Parts Privilégiées n'aura (ont) pas le droit de participer à une distribution de dividendes (s'il en est) au-delà du Dividende Privilégié.

Le(s) détenteur(s) de Parts Privilégiées aura(ont) le droit de recevoir des convocations préalables et de participer à toutes les assemblées générales des associés de la Société, et auront droit à un vote par Part Privilégiée qu'il(s) détiendra (ont).

La Société ne peut à aucun moment racheter ses propres Parts Privilégiées à moins que les associés n'approuvent unanimement un tel rachat.

Aucun dividende, que ce soit en numéraire ou en nature, ne sera payé ou déclaré, ni aucune autre distribution ne sera effectuée (i) sur les Autres Parts Privilégiées avant que tout paiement du Dividende Privilégié de Classe A échu ne soit déclaré et réalisé en entier et (ii) sur les Parts Ordinaires avant que tout paiement des Dividende Privilégié de Classe A et Dividende Privilégié échus ne soit déclaré et réalisé en entier.»

#### Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorise par les présentes tout gérant de la Société ou tout avocat ou salarié d'Allen & Overy, société en commandite simple, chacun agissant individuellement sous sa seule signature, de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement dans le registre de parts sociales de la Société (y compris, pour éviter toute ambiguïté, à la signature dudit registre) des modifications mentionnées sous les deuxième, troisième et quatrième résolutions cidessus, et de pourvoir à toute formalité y afférente, le cas échéant.

#### Estimation des frais

Le montant des dépenses en relation avec le présent acte est estimé à environ EUR 3.500.-Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais et suivi d'une version française, à la demande des mêmes parties comparantes, il déclare également qu'en cas de différences entre les versions française et anglaise, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiqué en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire instrumentant.

Signé: A. PASTORELLI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2014. Relation: LAC/2014/59160. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2014202124/388.

(140225592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2014.



# Barclays US Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Grenache).

Capital social: USD 26.016,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.649.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

## THERE APPEARED:

Barclays Luxembourg EUR Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.130 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of proxy given under private seal in Luxembourg on December 3, 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder is the sole shareholder of "Grenache", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.649 (the "Company"), which has been incorporated by deed of the undersigned notary, on 7 November 2007, and the articles of association of which (the "Articles", which term shall encompass all subsequent amendments to the articles of incorporation of the Company) are published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 170 dated 22 January 2008. The Articles have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 1 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 115 dated 14 January 2012.

The Sole Shareholder representing the whole share capital of the Company requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing in accordance with Article 15 of the Articles:

## First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the denomination of the Company to "Barclays US Investments S.à r.l." and amend Article 2 of the Articles accordingly which shall henceforth read as follows:

" Art. 2. The denomination of the company is "Barclays US Investments S.à r.l.".

### Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 4 of the Articles which shall henceforth read as follows:

# " Art. 4. Corporate object.

- 4.1 The Company shall have as its business purpose to hold directly or indirectly (including, without limitation, through a trust) participations, securities and bank deposits, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, government bodies or trusts, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as to transfer by sale, sale and repurchase, exchange or otherwise stock, bonds, debentures, notes, profit participating instruments and other securities of any kind (including derivatives), to possess, to administer, to develop and to manage its portfolio.
- 4.2 The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.
- 4.3 The Company may more particularly lend money to, invest in any form moneys in or acquire loans from, (i) its shareholders, group or affiliated companies of its shareholders, (including any trust in which affiliated companies have a direct or indirect interest) and (ii) professional market parties and group or affiliated companies of professional market parties (including special purpose vehicles set up by, or jointly with professional market parties). Loans to, or investments in retail clients are excluded.
- 4.4 The Company may enter into derivative transactions with its shareholders, group or affiliated companies of its shareholders (including any trust in which affiliated companies have a direct or indirect interest) professional market parties and group or affiliated companies of professional market parties.



- 4.5 The Company may provide collateral and enter into all types of security documents for the purpose of securing its own obligations and obligations and expenses of its shareholders, or obligations and exposure of any group or affiliated company.
- 4.6 The Company may borrow in any form (excluding however the taking of loans from the public or the taking of deposits from the public).
- 4.7 In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose."

#### Third resolution

The Sole Shareholder resolves to (i) change the currency of the share capital of the Company from Euro to US Dollar at an exchange rate fixed on 4 December 2014 (USD 1.2389 for EUR 1.-), so that the Company's share capital is fixed at twenty-six thousand and sixteen US Dollars (USD 26,016) and (ii) change the nominal value of the existing shares which shall be one US Dollar (USD 1.-) per share. As a consequence, the Sole Shareholder holds now twenty-six thousand and sixteen (26,016) shares. As a consequence of the above, the Sole Shareholder resolves to amend Article 6 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" Art. 6. The capital is fixed at twenty-six thousand and sixteen US Dollars (USD 26,016) represented by twenty-six thousand and sixteen (26.016) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, entirely subscribed and fully paid up."

## Costs and expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand three hundred Euro.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document. After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatrième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Barclays Luxembourg EUR Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 164.130 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé à Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique est l'associé unique de "Grenache", une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.649 (la "Société"), constituée par acte du notaire instrumentant le 7 novembre 2007, dont les statuts (les statuts initiaux ainsi que toutes les modifications subséquentes aux statuts initiaux étant les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 170 du 22 janvier 2008. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant le 1 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 115 du 14 janvier 2012.

L'Associé Unique représente l'intégralité du capital social de la Société et requière le notaire d'acter les résolutions suivantes prises en conformité avec les provisions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lequel un associé d'une société à responsabilité limitée peut exercer les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique sont enregistrées dans les minutes ou établies par écrit selon l'article 15 des Statuts:



# Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la société en "Barclays US Investments S.à r.I" et modifier intégralement l'article 2 des Statuts, qui se lira dorénavant comme suit:

" Art. 2. La dénomination de la Société est "Barclays US Investments S.à r.l."."

#### Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier intégralement l'article 4 des Statuts, qui se lira dorénavant comme suit:

## " Art 4. Objet social.

- 4.1 La Société aura pour objet social de détenir directement ou indirectement (y compris, notamment par le biais d'un "trust") des participations, des actions et obligations et des dépôts bancaires, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés, corps gouvernementaux ou "trusts" luxembourgeois et étrangers, d'acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que l'aliénation par vente, mise en pension, échange ou autres, de titres, obligations, debentures, billets à ordre, instruments financiers et autres droits et obligations en tous genres (y compris des produits dérivés), de posséder, d'administrer, de développer et de gérer son portefeuille.
- 4.2 La Société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter assistance, que ce soit par voie de prêt, garanties ou de toute autre manière que ce soit à des sociétés filiales ou affiliées.
- 4.3 La Société peut plus particulièrement, prêter ou investir de l'argent sous quelque forme que ce soit, ou acquérir des prêts dans (i) ses associés et sociétés du groupe ou filiales de ses associés (incluant tout "trust" dans lequel ses associés ou sociétés du groupe ou filiales de ses associés ont un intérêt direct ou indirect) et (ii) des professionnels du secteur financier ou des sociétés du groupe ou filiales de ces professionnels du marché financier (y compris des véhicules ayant un objet spécial établi conjointement ou non avec des professionnels du secteur financier). Les prêts consentis à des particuliers ou les investissements opérés à destination de particuliers sont exclus.
- 4.4 La Société peut prendre part à des transactions portant sur des produits dérivés avec ses associés, des sociétés du groupe ou des sociétés filiales de ses associés (incluant tout "trust" dans lequel ses associés ou sociétés du groupe ou filiales de ses associés ont un intérêt direct ou indirect), professionnels du marché financier et sociétés du groupe ou sociétés affiliées de professionnels du marché financier.
- 4.5 La Société peut constituer toute sûreté réelle et s'engager dans tous types de documents dans le but de garantir ses propres obligations ainsi que les obligations de ses associés, ou des sociétés du groupe ou de toute entité affiliée de ses associés.
- 4.6 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit (à l'exception toutefois des prêts octroyés par des particuliers ou l'acceptation de dépôts de la part des particuliers).
- 4.7 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, mobilières ou immobilières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social."

#### Troisième résolution

L'Associé Unique décide de (i) modifier la devise du capital social de la Société d'Euros en Dollar US selon le taux de change fixé au 4 Décembre 2014 (USD 1,2389 pour EUR 1,-), de telle sorte que le capital social de la Société est fixé à vingt-six mille seize Dollar US (USD 26.016), modifier la valeur nominale des parts sociales existantes qui sera d'un Dollar US (USD 1,-) par part sociale. Par conséquent, l'Associé Unique détient maintenant vingt-six mille seize (26.016) parts sociales. Par conséquent, l'Associé Unique décide de modifier intégralement l'article 6 des Statuts, qui se lira dorénavant comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-six mille seize Dollars US (USD 26.016) divisé en vingt-six mille seize (26.016) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées."

# Coûts et dépenses

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille trois cents euros.

## Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en en-tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connues du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, lesdits mandataires ont signé avec Nous notaire le présent acte.



Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2014. LAC/2014/58982. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2014203226/169.

(140226487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

## Spirit Asset Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 192.839.

## **STATUTS**

L'an deux mille quatorze le quatre décembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Luxembourg-, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu

- 1. Monsieur François-Régis Montazel, né au Mans, France, le 20 janvier 1971, demeurant à L-1145 Luxembourg, 14, rue des Aubépines, et
- 2. Monsieur Steve Koltes, né en Pennsylvanie, Etats-Unis, le 9 mars 1956, demeurant à 7500 St. Moritz, Via Veglia 4, Suisse, ici représenté par Monsieur François-Régis Montazel prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 novembre 2014,

laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Les fondateurs, ès-qualité qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer.

# Chapitre 1 er . Dénomination - Siège social - Durée - Objet - Capital

- Art. 1 er . Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Spirit Asset Management».
- **Art. 2. Siège social.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville. A l'intérieur de la commune de Luxembourg, il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

- Art. 3. Durée. La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.
- **Art. 4. Objet.** La société a pour objet l'exercice de toutes les activités relatives à celles d'un gérant de fortunes, conformément aux dispositions de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, sous n'importe quelle forme et toutes les opérations y relatives.

La société peut également exercer les activités de réception et transmission d'ordres au sens de l'article 24-1 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, les activités d'exécution d'ordres au sens de l'article 24-2 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier et les activités de conseil en investissement au sens de l'article 24 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier. Par ailleurs, la société peut exercer les activités de recherche en investissements et analyse financière ou toute autre forme de recommandation générale concernant les transactions sur instruments financiers, telles que visées à l'annexe II, section C: services auxiliaires, point 5 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

La société peut détenir des participations, de quelque manière que ce soit, dans toute autre entreprise ou société ayant un objet social identique, analogue ou y relatif, ou susceptibles de promouvoir le développement de ses activités et de faciliter la distribution de ses produits ou services.

La société peut donner des garanties, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société.



En général, la société peut effectuer tous types de transactions industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières en relation directe avec l'objet social décrit ci-dessus.

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000.-) divisé en cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de mille (EUR 1.000.-) euros chacune.

#### Art. 6. Actions. Toutes les actions sont nominatives.

Les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la société et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient. Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les limites autorisées par la loi.

**Art. 7. Cession d'actions.** Chaque actionnaire accorde à la société et aux autres actionnaires un droit de préemption sur les actions qu'il envisage de céder dans les conditions et selon les modalités prévues ci-après:

L'actionnaire qui envisage de céder ses actions au profit d'un ou de plusieurs tiers ou actionnaires doit en informer le conseil d'administration de la société par écrit (la «Notification Initiale»), en indiquant les coordonnées du cessionnaire envisagé, ainsi que le nombre d'actions offertes, le prix offert et les modalités de paiement. La société transmettra la Notification Initiale dans un délai de cinq (5) jours à l'adresse figurant dans le registre d'actions.

Si la société et/ou les actionnaires désirent exercer leur Droit de Préemption, ils doivent préempter l'entièreté des actions indiquées dans la Notification Initiale et doivent le notifier (la «Notification de Préemption») à l'actionnaire cédant dans le délai maximum de trente (30) jours à compter de la Notification Initiale (le «Délai de Préemption»). Si plusieurs actionnaires ou plusieurs actionnaires et la société souhaitent exercer leur Droit de Préemption pour une cession déterminée, le Droit de Préemption de chacun de ces actionnaires (et la société, le cas échéant) s'exercera en proportion du nombre d'actions détenues le jour qui précède la Notification Initiale.

En cas de préemption telle que prévue ci-avant, la cession sera réalisée aux termes et conditions figurant dans la Notification Initiale et devra intervenir dans les trente (30) jours qui suivent la Notification de Préemption.

Faute pour la société ou les actionnaires de la société de notifier leur intention de préempter dans le Délai de Préemption, ils seront réputés avoir définitivement renoncé à exercer ce droit pour la cession en cause.

En cas de non-préemption, la cession prévue initialement devra intervenir, au profit du cessionnaire projeté et aux prix et conditions indiquées dans la Notification Initiale, dans les trente (30) jours qui suivent l'expiration du Délai de Préemption. Passé ce délai, la cession projetée devra à nouveau être soumise au Droit de Préemption.

En cas de non-réalisation de la cession résultant de la préemption dans le délai prévu du fait de la carence de la société ou des actionnaires avant exercé leur Droit de Préemption, la cession envisagée sera libre au profit du cessionnaire figurant dans la Notification Initiale aux prix et conditions y indiqués.

Toute cession prétendue d'actions qui n'aura pas été réalisée conformément aux présents statuts et à un éventuel pacte d'actionnaires qui pourra être conclu par les actionnaires, sera considérée comme nulle et non avenue, et la société devra refuser (i) de reconnaître telle cession et (ii) de la faire refléter dans son registre des actionnaires.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la société d'un instrument de transfert convenant à la société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la société du certificat qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du conseil d'administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le conseil d'administration. Tout actionnaire devra fournir à la société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la société, la société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la société ou à telle autre adresse inscrite au registre des actionnaires jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la société par l'actionnaire. Un actionnaire peut, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci le moment venu.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, toutes les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

**Art. 8. Modification du capital social.** Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué par décision de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions applicables au changement des statuts.

## Chapitre 2. Administration - Surveillance

Art. 9. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.



Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et sont toujours révocables par elle; les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 10. Présidence.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale.

Les réunions du conseil d'administration sont convoquées par le président du conseil qui les présidera. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Art. 11. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

A la suite d'une modification statutaire, le conseil d'administration est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'établissement des statuts coordonnés.

La société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs par le conseil d'administration en vertu de l'article 12 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques et en justice.

**Art. 12. Délégation des pouvoirs du conseil.** Le conseil d'administration peut déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, actionnaires ou non.

Il appartient au conseil d'administration de déterminer les pouvoirs et la rémunération particulière attachés à cette délégation de pouvoir, avec l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale de cette rémunération allouée au(x) délégué(s).

Dans le cadre de la gestion journalière, la société peut être engagée par la signature individuelle de la (des) personne (s) désignée(s) à cet effet, dans les limites de ses (leurs) pouvoirs.

**Art. 13. Délibérations du conseil.** Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs qui peut être donné par écrit, télégramme, courriel ou télécopie est admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, courriel ou télécopie.

Les administrateurs peuvent également participer au conseil d'administration par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

Art. 14. Décisions du conseil. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Des décisions peuvent également être prises par résolutions circulaires signées par tous les administrateurs.

**Art. 15. Conflit d'intérêts.** Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute. Il ne pourra pas prendre part au vote, mais sera compté dans le quorum.

Le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêts.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au conseil d'administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations de la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la société.

**Art. 16. Réviseur d'entreprises agréé.** Les opérations de la société seront surveillées par un réviseur d'entreprises agréé choisi parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises de Luxembourg qui sera désigné par le conseil d'administration de la société.



# Chapitre 3. Assemblée générale

- **Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.
- **Art. 18. Fonctionnement.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de mai à dix (10) heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est non ouvré, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvré suivant.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Les actionnaires peuvent également participer à l'assemblée générale par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée générale dont les délibérations sont retransmises de façon continue. L'assemblée générale tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société. Chaque action donne droit à une voix.

# Chapitre 4. Exercice social - Répartition des bénéfices.

Art. 19. Exercice social. L'exercice commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi. Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au réviseur d'entreprises agréé

**Art. 20. Attribution des bénéfices.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq (5) pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix (10) pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Sous réserve des dispositions légales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

# Chapitre 5. Généralités

- **Art. 21. Dissolution.** En cas de dissolution de la société, sa liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans la société.
- Art. 22. Dispositions légales. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

## Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le 1 <sup>er</sup> janvier 2015 et finit le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.

# Souscription et libération

Les fondateurs précités ont souscrit la totalité des cinq cents (500) actions créées comme suit:	
Monsieur Steve Koltes	400 actions (80%)
Monsieur François-Régis Montazel	100 actions (20%)
TOTAL	500 actions (100%)

Ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille (EUR 500.000.-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

# Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

## Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille cents euros (EUR 2.100.-)



# Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les fondateurs préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2018:
- Monsieur Pierre Charlot, né le 31 mai 1973 à Tournai, Belgique, demeurant à, CH-1207 Genève, 8, ruelle de la Vinaigrerie,
- Monsieur Fançois-Régis Montazel, né le 20 janvier 1971 au Mans, France, demeurant à L-1145 Luxembourg, 14, rue des Aubépines,
  - Monsieur Cyrus Wardjawand, né le 10 juin 1966 à Mayen, Allemagne, demeurant à L-8717 Mamer, 15, op Bierg.
  - 2. Le siège social de la société est fixé à L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur

DONT ACTE, fait et passé à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant il a signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: Montazel et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 décembre 2014. Relation: LAC/2014/58614. Reçu soixante-quinze euros 75,00.

Le Receveur (signé): Thill.

Référence de publication: 2014202004/229.

(140225834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2014.

# Give us a voice asbl Lëtzebuerg Association pour la Protection des animaux, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5553 Remich, 28, quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg F 10.098.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Référence de publication: 2014204252/10.

(140228036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

# Goodman Canopic Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 192.841.

# **STATUTES**

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of the month of December;

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

## THERE APPEARED:

"Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR", a private limited liability company ("Gesellschaft mit beschränkter Haftung")incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry ("Handels- und Gesellschaftsregister"), section B, under number 117047,

here represented by Mrs. Christina MOURADIAN, employee, with professional address in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches, by virtue of a proxy given under private seal; which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, requests the officiating notary to enact the articles of association of a private limited liability company, ("Gesellschaft mit beschränkter Haftung"), to establish as follows:

# Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

- **Art. 1. Form-Corporate Name.** There is formed a private limited liability company under the name "Goodman Canopic Logistics (Lux) S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10 <sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").
- **Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).



It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 3. Object.** The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them. This includes direct or indirect investment in development or commercial utilisation of property and real estate.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company").

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the Company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

# Chapter II. - Capital, Shares

**Art. 5. Share capital.** The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The holders of the share(s) are referred to as the "Shareholders" and individually as a "Shareholder".

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

All shares of the Company will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

- **Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 7. Transfer of Shares.** In case of a single Shareholder, the Company's Share held by the single Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the share(s) held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

# Chapter III. - Management

**Art. 8. Management.** The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder (s). In case of one manager, she/he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter referred to as the "Board of Managers").



The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

**Art. 9. Powers of the sole manager or of the Board of Managers.** In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

- **Art. 10.** Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.
- Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the Board of Managers. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**Art. 12. Meeting of the Board of Managers.** In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or e-mail or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by two managers.

Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

# Chapter IV. - General meeting of shareholders

**Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.** If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.



# Chapter V. - Business year

**Art. 14. Business year.** The Company's financial year starts on the 1 st January and ends on the 31 st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Distribution Right of Shares.** From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

# Chapter VI. - Liquidation

**Art. 16. Dissolution and Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

# Chapter VII. - Applicable law

**Art. 17. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

# Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2014.

## Subscription - Payment

All the shares of the Company have been subscribed by "Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR", previously named.

The shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

# Decisions taken by the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined duration:
- Mr. Philippe VAN DER BEKEN, employee, born on 1 October 1975 in Aalst (Belgium), with professional address in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches; and
- Mr. Dominique PRINCE, employee, born on 29 October 1978 in Malmedy (Belgium), with professional address in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches.
  - Mr. Dominique PRINCE is appointed Chairman of the Board of Managers.



2) The Company shall have its registered office in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches (Grand Duchy of Luxembourg).

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning.

The deed having been read to the proxy-holder of appearing party, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

# Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendvierzehn, am vierten Tag des Monats Dezember;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

#### IST ERSCHIENEN:

"Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR", eine nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete und bestehende Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-1160 Luxemburg, 28, Boulevard d'Avranches, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 117047,

hier vertreten durch Frau Christina MOURADIAN, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-1160 Luxemburg, 28, Boulevard d'Avranches, auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift; welche Vollmacht von der Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche erschienene Partei, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht, die Statuten einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

# Kapitel I. - Form, Name, Sitz, Gegenstand, Dauer

Art. 1. Form - Name der Gesellschaft. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter dem Namen "Goodman Canopic Logistics (Lux) S.à r.l." errichtet, welche den Gesetzen, die für ein solches Unternehmen (im Folgenden die "Gesellschaft") gelten, und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (im Folgenden das "Gesetz") sowie der vorliegenden Satzung (im Folgenden die "Satzung") unterliegt.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, (Großherzogtum Luxemburg). Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen für Satzungsänderungen an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Es kann jedoch der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Geschäftsführerrat der Gesellschaft den Gesellschaftssitz innerhalb von Luxemburg-Stadt verlegen.

Sollte eine militärische, politische, wirtschaftliche oder soziale Situation entstehen oder unmittelbar bevorstehen, welche den gewöhnlichen Geschäftsverlauf der Gesellschaft an ihrem Sitz beeinträchtigen würde, so kann der Sitz der Gesellschaft zeitweilig und bis zur Normalisierung der Lage ins Ausland verlagert werden; diese provisorische Maßnahme hat jedoch keine Auswirkung auf die Staatszugehörigkeit dieser Gesellschaft, die ungeachtet dieser zeitweiligen Verlegung des Sitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Der Beschluss hinsichtlich einer Verlegung des Gesellschaftssitzes ins Ausland wird durch den Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, durch den Geschäftsführerrat der Gesellschaft getroffen.

Die Gesellschaft kann Büros und Niederlassungen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland haben.

Art. 3. Gegenstand. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Besitz, die Verwaltung und die Veräußerung von Beteiligungen in jedweder Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen; der Erwerb von Wertpapieren, Rechten und Vermögenswerten durch Beteiligung, Einlage, Festübernahme oder Kaufoption, Verhandlung oder auf sonstige Weise und insbesondere der Erwerb von Patenten und Lizenzen und ihre Verwaltung und Entwicklung. Dies beinhaltet ebenfalls die direkte oder indirekte Anlage in die Entwicklung oder wirtschaftliche Nutzung von Grundbesitz und Immobilien.

Die Gesellschaft darf ebenfalls die folgenden Geschäfte ausführen:

- die Aufnahme von Darlehen oder Krediten in jedweder Form;
- die Leistung bzw. Vergabe von Vorschüssen, Darlehen, Einlagen oder Krediten an ihre Tochtergesellschaften oder sonstige Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte, auch unwesentliche, Beteiligung hält, oder an jedwedes sonstige Unternehmen, das ein direkter oder indirekter Gesellschafter der Gesellschaft ist oder zur selben Gruppe wie die Gesellschaft gehört (im Folgenden die "verbundenen Gesellschaften" sowie einzeln eine "verbundene Gesellschaft").

Für die Zwecke des vorliegenden Artikels gilt ein Unternehmen dann als Teil derselben "Gruppe" wie die Gesellschaft, wenn es direkt oder indirekt das Eigentum an der Gesellschaft besitzt, sie kontrolliert oder von ihr oder gemeinsam mit ihr kontrolliert wird, egal ob als wirtschaftlich Berechtigter oder als Verwalter, als Vormund oder als sonstiger Treuhän-



der. Ein Unternehmen gilt als beherrschendes Unternehmen, wenn es direkt oder indirekt das Eigentum am Stammkapital der Gesellschaft vollständig oder wesentlich besitzt oder die Befugnis hat, die Geschäftsleitung oder Geschäftspolitik des anderen Unternehmens zu führen oder maßgeblich zu beeinflussen, sei es durch das Eigentum stimmberechtigter Wertpapiere, einen Vertrag oder auf sonstige Weise;

- die Stellung von Garantien, Bürgschaften oder sonstigen Sicherheiten, egal ob durch persönliche Verpflichtung oder durch Hypothek oder durch Belastung des gesamten oder eines Teils des Unternehmens, der (aktuellen oder künftigen) Vermögenswerte oder durch alle diese Methoden, zur Erfüllung aller Verträge oder Verpflichtungen der Gesellschaft oder verbundener Gesellschaften, sowie jedwede Hilfeleistung an die verbundenen Gesellschaften im Rahmen des luxemburgischen Gesetzes;

dabei gilt, dass die Gesellschaft keine Geschäfte ausführen darf, die dazu führen würden, dass sie in einem Bereich tätig wäre, der als Bankaktivität zu betrachten wäre.

Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, wirtschaftlichen, technischen und finanziellen Anlagen oder Geschäfte sowie generell alle Transaktionen ausführen, die zur Erfüllung ihres Zweckes erforderlich sind, sowie alle Tätigkeiten, die direkt oder indirekt mit der Erleichterung der Erzielung des Zweckes in allen oben beschriebenen Bereichen verbunden ist.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

#### Kapitel II. - Kapital, Anteile

**Art. 5. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (1,- EUR) aufgeteilt.

Die Inhaber der Anteile werden als "Gesellschafter" bezeichnet.

Zusätzlich zum Gesellschaftskapital kann ein Agiokonto eingerichtet werden, in welches der auf einen Anteil bezahlte Ausgabeaufschlag eingestellt wird. Der Betrag auf dem genannten Agiokonto steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Alle Anteile der Gesellschaft beinhalten die gleichen Rechte.

Die Gesellschaft darf die eigenen Anteile im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen zurückkaufen.

Art. 6. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind die Anteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Anteil zugelassen ist. Gemeinsame Miteigentümer müssen eine einzige Person zu ihrem Vertreter gegenüber der Gesellschaft bestimmen.

Art. 7. Übertragung von Anteilen. Im Falle eines alleinigen Gesellschafters ist der Gesellschaftsanteil, den der Alleingesellschafter hält, frei übertragbar.

Gibt es mehrere Gesellschafter, sind die Gesellschaftsanteile der einzelnen Gesellschafter gemäß den Bestimmungen von Artikel 189 und 190 des Gesetzes übertragbar.

# Kapitel III. - Management

**Art. 8. Geschäftsführung.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, die durch Beschluss der Gesellschafter bestellt werden. Gibt es nur einen Geschäftsführer, so wird dieser als der "Alleingeschäftsführer" bezeichnet. Gibt es mehrere Geschäftsführer, bilden sie einen Geschäftsführerrat ("conseil de gérance") (im Folgenden der "Geschäftsführerrat").

Die Geschäftsführer brauchen keine Gesellschafter zu sein. Die Geschäftsführer können jederzeit mit oder ohne Grund durch Gesellschafterbeschluss abgesetzt werden.

Art. 9. Befugnisse des Alleingeschäftsführers oder des Geschäftsführerrats. Gegenüber Dritten hat der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Geschäftsführerrat unbeschränkte Vollmacht, unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und jegliche Tätigkeiten und Geschäfte durchzuführen und zu genehmigen, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft in Einklang stehen, sofern die Bedingungen des vorliegenden Artikels erfüllt sind.

Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegenden Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Alleingeschäftsführers oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, des Geschäftsführerrats.

- **Art. 10. Vertretung der Gesellschaft.** Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft im Falle eines Alleingeschäftsführers durch dessen alleinige Unterschrift oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer oder durch die Unterschrift einer vom Alleingeschäftsführer bzw. den beiden Geschäftsführern hierzu zu ermächtigenden Person verpflichtet.
- Art. 11. Übertragung von Befugnissen und Vertretung des Alleingeschäftsführers oder des Geschäftsführerrats. Der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Geschäftsführerrat kann für spezifische Aufgaben einem oder mehreren Ad-hoc-Vertretern Vollmachten erteilen.



Der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Geschäftsführerrat legt die Verantwortlichkeiten und ggf. die Entlohnung eines solchen Vertreters, die Dauer des Vertretungszeitraums und andere maßgebliche Bedingungen dieser Vertretung fest.

**Art. 12. Sitzung des Geschäftsführerrats.** Gibt es mehrere Geschäftsführer, so werden die Sitzungen des Geschäftsführerrats durch einen (beliebigen) Geschäftsführer einberufen. Der Geschäftsführerrat bestimmt einen Vorsitzenden.

Wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und auf die Formen und Fristen der Einberufung verzichtet haben, kann der Geschäftsführerrat ohne vorherige Einberufung wirksam tagen und Beschlüsse fassen.

Jeder Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer schriftlich, durch Telegramm, Telefax, E-Mail oder Brief zu seinem Stellvertreter auf einer Geschäftsführerratssitzung bestimmen. Ein Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer auch telefonisch zu seinem Stellvertreter bestimmen, wobei dies später schriftlich zu bestätigen ist.

Der Geschäftsführerrat kann nur dann wirksam tagen und Beschlüsse fassen, wenn eine Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Geschäftsführerrats gelten mit einfacher Mehrheit als angenommen.

Geschäftsführerratssitzungen können per Telefon- oder Videokonferenz abgehalten werden, sofern jeder teilnehmende Geschäftsführer alle anderen teilnehmenden Geschäftsführer hören und von ihnen gehört werden kann, unabhängig davon, ob sie diese Technologie verwenden oder nicht, und dabei gilt jeder teilnehmende Geschäftsführer als anwesend und ist berechtigt, per Video oder Telefon abzustimmen.

Ein schriftlicher Beschluss mit der Unterschrift aller Geschäftsführer ist ebenso zulässig und wirksam, als wäre er bei einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Geschäftsführerratssitzung angenommen worden. Ein solcher Beschluss kann in einem einzigen oder in mehreren separaten Dokumenten desselben Inhalts mit Unterschrift aller Geschäftsführerratsmitglieder dokumentiert werden.

Die Protokolle aller Sitzungen des Geschäftsführerrats sind vom Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit von zwei Geschäftsführern zu unterzeichnen.

Auszüge sind von einem Geschäftsführer oder einer von einem Geschäftsführer oder während einer Geschäftsführeratssitzung dazu bestimmten Person zu beglaubigen.

#### Kapitel IV. - Gesellschafterversammlung

Art. 13. Befugnisse der Gesellschafterversammlung - Stimmrecht. Gibt es nur einen Gesellschafter, so übt der Alleingesellschafter sämtliche Befugnisse der Gesellschafterversammlung aus und hält die Beschlüsse schriftlich fest.

Gibt es mehrere Gesellschafter, kann sich jeder Gesellschafter, unabhängig von der Anzahl der von ihm gehaltenen Geschäftsanteile, an gemeinsamen Beschlüssen beteiligen. Das Stimmrecht der Gesellschafter steht dabei im Verhältnis zu ihrem Anteilbestand. Alle Anteile beinhalten die gleichen Stimmrechte.

Sofern alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, können sie unter Verzicht auf Formen und Fristen der Einberufung ohne vorherige Einberufung wirksam tagen.

Gibt es mehr als fünfundzwanzig Gesellschafter, sind die Gesellschafterbeschlüsse bei Gesellschafterversammlungen zu fassen, die unter Einhaltung der geltenden gesetzlichen Bestimmungen einzuberufen sind.

Gibt es weniger als fünfundzwanzig Gesellschafter, kann jeder Gesellschafter den Text der zu fassenden Beschlüsse erhalten und seine Stimme schriftlich abgeben.

Ein Gesellschafter kann sich auf einer Gesellschafterversammlung vertreten lassen, indem er schriftlich (oder per Fax oder E-Mail oder auf ähnliche Weise) einen Bevollmächtigten bestimmt, der kein Gesellschafter zu sein braucht.

Gemeinsame Beschlüsse gelten nur als wirksam gefasst, wenn die Gesellschafter, die sie annehmen, mehr als der Hälfte des Stammkapitals besitzen. Beschlüsse zur Änderung der Satzung können jedoch nur mit der (zahlenmäßigen) Mehrheit der Gesellschafter verabschiedet werden, die über mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft verfügen, und gemäß allen sonstigen gesetzlichen Bestimmungen. Der Beschluss zur Änderung der Staatszugehörigkeit der Gesellschaft kann nur einstimmig gefasst werden.

## Kapitel V. - Geschäftsjahr

Art. 14. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt jeweils am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Zum Ende des Geschäftsjahres erstellt der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Geschäftsführerrat den Jahresabschluss sowie ein Inventar mit Bewertung der Aktiva und Passiva der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann am Sitz der Gesellschaft Einsicht in das oben genannte Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 15. Ausschüttungsrechte der Anteile. Von dem gemäß den geltenden gesetzlichen Bestimmungen ermittelten Reingewinn werden fünf Prozent der gesetzlichen Rücklage zugewiesen. Dieser Abzug ist nicht mehr obligatorisch, wenn der Betrag der gesetzlichen Rücklage ein Zehntel des Nennkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

Soweit auf Gesellschaftsebene Mittel zur Ausschüttung verfügbar sind und soweit nach Gesetz und Satzung zulässig, schlägt der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Geschäftsführerrat vor, dass diese Beträge ausgeschüttet werden.



Die Beschlussfassung über die Ausschüttung sowie die Festlegung der Höhe einer solchen erfolgt durch die Gesellschafter gemäß den oben in Artikel 13.7 ausgeführten Bestimmungen.

Ungeachtet der vorstehenden Bestimmungen kann der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Geschäftsführerat beschließen, an die Gesellschafter vor Ende des Geschäftsjahres auf der Grundlage eines Rechenschaftsberichts, aus dem hervorgeht, dass genügend Mittel zur Ausschüttung verfügbar sind, Zwischendividenden zu zahlen, wobei gilt, dass (i) der auszuschüttende Betrag ggf. die seit Ende des letzten Geschäftsjahres erzielten Gewinne, zuzüglich der Gewinnvorträge und der ausschüttungsfähigen Rücklagen, jedoch abzüglich der Verlustvorträge und der Beträge, die einer gemäß dem Gesetz bzw. der vorliegenden Satzung einzurichtenden Rücklage zuzuweisen sind, nicht übersteigen darf, und dass (ii) Ausschüttungen, die nicht den tatsächlich erzielten Gewinnen entsprechen, von den Gesellschaftern zurückzuzahlen sind.

#### Kapitel VI. - Liquidation

Art. 16. Auflösung und Liquidation. Die Gesellschaft wird nicht aufgrund des Todes, des Verlusts der bürgerlichen Rechte, der Insolvenz oder des Konkurses des Alleingesellschafters oder eines der Gesellschafter aufgelöst.

Die Liquidation der Gesellschaft ist von der Gesellschafterversammlung in Übereinstimmung mit den geltenden gesetzlichen Bestimmungen zu beschließen.

Die Liquidation wird von einem oder mehreren Liquidator(en) durchgeführt, Gesellschafter oder nicht, der/die von den Gesellschaftern benannt wird/werden und dessen/deren Befugnisse und Entlohnung von den Gesellschaftern festlegt werden.

# Kapitel VII. - Anzuwendende Rechtsvorschriften

Art. 17. Geltendes Recht. In allen Angelegenheiten, für welche in der vorliegenden Satzung keine spezifischen Vorkehrungen getroffen wurden, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes verwiesen.

# Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem Datum der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2014.

## Zeichnung - Einzahlung

Alle Anteile der Gesellschaft wurden von der vorgenannten "Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR" gezeichnet.

Die Anteile sind vollständig bezahlt, sodass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) ab sofort zur freien Verfügung der Gesellschaft steht, wie dem Notar nachgewiesen wurde.

#### Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, wird auf ungefähr tausend Euro abgeschätzt.

# Beschlussfassung der Alleinigen Gesellschafterin

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft, hat hiervor erwähnte Partei, welche das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, als Alleingesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Es werden für eine unbestimmte Dauer zu Geschäftsführern der Gesellschaft bestellt:
- Herr Philippe VAN DER BEKEN, Angestellter, geboren am 1. Oktober 1975 in Aalst (Belgien), mit Berufsanschrift in L-1160 Luxemburg, 28, Boulevard d'Avranches; und
- Herr Dominique PRINCE, Angestellter, geboren am 29. Oktober 1978 in Malmédy (Belgien), mit Berufsanschrift in L-1160 Luxemburg, 28, Boulevard d'Avranches.

Herr Dominique PRINCE wird zum Vorsitzenden des Geschäftsführerrats bestimmt.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1160 Luxemburg, 28, Boulevard d'Avranches (Großherzogtum Luxemburg).

# Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen derselben erschienenen Partei, und im Falle von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird die englische Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem anfangs oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte der erschienenen Partei, dem instrumentierenden parten nach Vorlegen und Zupamen. Personenstand und Wohnert bekannt, hat dieselbe Bevollmächtigte mit Uns. dem Notar

Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat dieselbe Bevollmächtigte mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. MOURADIAN, C. WERSANDT.



Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2014. LAC/2014/58961. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

### POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2014201634/407.

(140225856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2014.

# Clorane Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 83.314.

L'an deux mille quatorze,

le douze décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «CLORANE INVESTMENTS S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, constituée suivant acte notarié du 03 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 19 janvier 2002, sous le numéro 106 et page 5081. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 83 314. Les statuts de la Société furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné à la date du 03 décembre 2007, lequel acte fut publié au Mémorial en date du 26 janvier 2008, sous le numéro 215 et page 10319.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe LECLERC, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Sandy PETREMENT, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Rémy WELSCHEN, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

# Ordre du jour

- 1. Décision de la mise en liquidation de la Société.
- 2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3. Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social actuellement fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'Assemblée DECIDE la dissolution anticipée de la Société «CLORANE INVESTMENTS S.A.» prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

## Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

la société «DEALISLE LTD», une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).



#### Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
  - le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. LECLERC, S. PETREMENT, R. WELSCHEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17317. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014204033/66.

(140228388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

## Celosia Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette. R.C.S. Luxembourg B 192.949.

## **STATUTES**

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of the month of December.

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### There appeared:

- (1) Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership (2) Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership;
- (3) Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership;
- (4) Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership;
- (5) Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership, and
- (6) Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership,

each acting by its General Partner, Cinven Capital Management (V) Limited Partnership Incorporated, in turn acting by its General Partner, Cinven Capital Management (V) General Partner Limited,

each with registered office at PO Box 656 East Wing, Trafalgar Court Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP, and

each represented by Maître Namik Ramic, Maître en Droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 10 December 2014 which shall be registered together with the present deed.

The appearing parties, represented as above stated, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability Company ("société à responsabilité limitée") "Celosia Holding S.à r.l." which is hereby established as follows:

- **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Celosia Holding S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.
- **Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies



to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be share-holders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively signed, certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

**Art. 8. Management Powers, Binding signature.** The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all



acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the signature of any two managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only a sole manager), or the board of managers or by any two managers (including by way of representation).

**Art. 9. Liability Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

- **Art. 10. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.
- **Art. 11. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

- **Art. 12. Accounting Year.** The accounting year begins on first day of the month of January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.
- **Art. 13. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.



Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

- **Art. 15. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.
- **Art. 16. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 <sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- **Art. 17. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

## Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31 st December 2015.

## Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, said appearing parties have subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against their respective names:

Subscriber	Number of	Payment
	shares	
Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	3,868	EUR 3,868
Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	3, <del>4</del> 31	EUR 3,431
Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership	4,132	EUR 4,132
Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	3,589	EUR 3,589
Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership	1, <del>4</del> 91	EUR 1,491
Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership	3, <del>4</del> 89	EUR 3,489
Total	20,000	EUR 20,000

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

## Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR.

## Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in there above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:



Name	Professional or private Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Danielle (dit Danièle) Arendt-Michels	42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg	Manager	9 <sup>th</sup> January 1961	Ettelbruck (Luxembourg)
Marc Lamberty	Ballade B2 Building 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg	Manager	10 <sup>th</sup> October 197	7 Wittlich (Germany)
Sven Gösta Pontus	Warwick Court Paternoster Square	Manager	28 <sup>th</sup> March 1978	Annedal (Sweden)
Pettersson	London EC4M 7AG			

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

## Ont comparu:

- (1) Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership;
- (2) Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership;
- (3) Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership;
- (4) Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership;
- (5) Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership, et
- (6) Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership;

chacune agissant par l'intermédiaire de son General Partner, Cinven Capital Management (V) Limited Partnership Incorporated, agissant à son tour par l'intermédiaire de son General Partner, Cinven Capital Management (V) General Partner Limited,

chacune avec établissement principal à PO Box 656 East Wing, Trafalgar Court Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP, et

chacune représentée par Maître Namik Ramic, Maître en Droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 10 décembre 2014, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée «Celosia Holding S.à r.l.» qui est constituée par les présentes:

- **Art. 1** er . **Dénomination.** Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Celosia Holding S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.
- Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.



Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité de gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, peuvent être signées ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Art. 8. Pouvoirs des gérants, Signatures engageantes. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour conduire les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration qui entrent dans les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tierces parties, le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et toutes opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique s'il y a un gérant unique et en cas de conseil de gérance par la signature de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il y a un gérant unique) ou par le conseil de gérance ou par deux gérants (y compris par voie de représentation).



**Art. 9. Responsabilité des gérants.** Le(s) gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou pénales, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement d'une transaction et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant ou dirigeant: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est séparable, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et dirigeants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 10. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 11. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entièreté des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entièreté du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité tel que prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions peuvent être passées à l'unanimité à tout moment sans convocation préalable.

A moins que la loi n'en dispose autrement, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

- **Art. 12. Année Sociale.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.
  - **Art. 13. Comptes annuels.** Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social de la Société pour tout associé.
- **Art. 14. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.



Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

- Art. 15. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- Art. 16. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.
- **Art. 17. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

### Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré le nombre de parts sociales indiquées contre leur nom respectif:

Souscripteur	Nombre	Paiement
	de	
	parts	
	sociales	
Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	3.868	EUR 3.868,-
Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	3. <del>4</del> 31	EUR 3.431,-
Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership	4.132	EUR 4.132,-
Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	3.589	EUR 3.589,-
Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership	1. <del>4</del> 91	EUR 1.491,-
Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership	3.489	EUR 3.489,-
Total	20.000	EUR 20.000,-

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en espèce de sorte que la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,-) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription au taux de change susmentionné a été montrée au notaire soussigné.

## Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

# Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, prises les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Adresse professionnelle ou privée	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
Danielle (dit Danièle) Arendt-Michels	42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg	Gérant	9 janvier 1961	Ettelbrueck (Luxembourg)
Marc Lamberty	Ballade B2 Building 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg	Gérant	10 octobre 1977	Wittlich (Allemagne)
Sven Gösta Pontus	Warwick Court Paternoster Square	Gérant	28 mars 1978	Annedal (Suède)
Pettersson	London EC4M 7AG			



Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ramic, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 décembre 2014. Relation: LAC/2014/59818. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 18 décembre 2014

Référence de publication: 2014203973/432.

(140228907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

### Close International, Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 62, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 135.359.

### DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le onze décembre.

Pardevant Nous Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

#### A comparu:

La société de droit anglais CTS-INT LTD., ayant son siège social à 10 Decimus Park, Kingstanding Way, Tunbridge Wells, Kent, TN2 3GP, Royaume-Uni, inscrite au Companies House sous le numéro 06397970.

La partie comparante est ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 11 décembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

- 1) Que la société anonyme CLOSE INTERNATIONAL, établie et ayant son siège social à L-8347 Steinfort, 62, rue de Koerich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.359 (NIN 2007 2243 073), (ci-après la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul FRIEDERS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 28 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 363 du 12 février 2008.
- 2) Que le capital social souscrit de la Société est fixé à deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante Euros (EUR 250.-).
  - 3) Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.
  - 4) Que la société CLOSE INTERNATIONAL n'est impliquée dans aucun litige de quelque nature qu'il soit.
  - 5) Que la partie comparante est l'Associé Unique de la Société.
  - 6) Que la partie comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.
- 7) Que la partie comparante désigne Monsieur Paul WARDELL, directeur, demeurant à B-7850 Petit-Enghien, 12, Drève des Tarins, comme liquidateur de la Société, et lequel, dans sa capacité de liquidateur de la société aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- 8) Que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.
  - 9) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.
  - 10) Que de l'accord des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par l'Associé Unique.
- 11) L'Associé Unique, ayant approuvé le rapport du liquidateur, déclare qu'il reprenne tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.



12) Que l'Associé Unique nomme la société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée de droit belge ALAIN LONHIENNE REVISEUR D'ENTREPRISES, ayant son siège social à B-4140 Sprimont, Rue de l'Agneau, 5A, inscrite dans la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0884.477.573, en qualité de commissaire à la liquidation.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation du 11 décembre 2014, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction au prédit commissaire pour ses travaux de vérification effectués ce jour. Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

13) Que l'Associé Unique, constitué en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

Il constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

- 14) Que décharge est donnée à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat.
- 15) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse suivante: B-7850 Petit-Enghien, 12, Drève des Tarins.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Echternach, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2488. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 19 décembre 2014.

Référence de publication: 2014204034/63.

(140228306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

### CCF Partners, Société Civile.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg E 5.116.

## DISSOLUTION

In the year two thousand fourteen, on the eighteenth day of December

The undersigned:

- 1) Mr Zbigniew GRZAKA, manager of companies, born in Krakow on March 12, 1961, residing at Ul. Majora 9 m.34, 31-422 Kraków (Poland), holder of 350 shares,
- 2) Mr Andrzej GRZAKA, manager of companies, born in Krakow on August 3, 1965, residing at Ul. Zjazdu Gnieznienskiego 5 m.3, 31-619 Kraków (Poland), holder of 350 shares,
- 3) Mr Leon GRZAKA, manager of companies, born in Strzyzew on April 8, 1934, residing at Osiedle Tysiaclecia 35 m. 56, 31-610 Kraków (Poland), holder of 250 shares,
- 4) Mr Andrzej OSIKA, manager of companies, born in Krakow on December 16,1971, residing at Kremerowska 11 m. 10, 31-130 Krakow (Poland), holder of 50 shares,

Have met in Extraordinary General Meeting by oral agreement and without notice in order to vote on the dissolution of the company CCF Partners, Société civile.

They hereby declare the following:

- that they are the sole partners of CCF Partners Société civile, (the "Company"), a company incorporated by deed of Me. Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on June 17 <sup>th</sup> , 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1983 of August 16 <sup>th</sup> , 2013 and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, Section E, under the number 5116.
- that the capital of the Company was fixed at ONE HUNDRED THOUSAND EUROS (100.000,- EUR) represented by ONE THOUSAND (1.000) shares with a par value of ONE HUNDRED EUROS (EUR 100.-) each, plus a share premium of fourteen million four hundred thirty two thousand six hundred and forty eight EURO point seventy seven cent (14.432.648,77.- EURO), both fully paid-up at day of incorporation;
- that they have been the owners of all the shares and were fully entitled to the share premium since the day of incorporation till today. They further declare that they have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;
- that they, in their capacity as sole partners of the Company, have unanimously resolved to proceed to the voluntary and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;



- that, in their capacity as liquidators and according to the balance sheet of the Company as at December 18 <sup>th</sup>, 2014, they declare that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

They furthermore declare that:

- the Company's activities have ceased;
- the Partners are thus vested with all the assets of the Company and undertake to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at December 18 <sup>th</sup>, 2014, being only one information for all purposes;
  - following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
  - the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to their duties;
  - there shall be proceeded to the cancellation of all the shares;
- the books and documents of the company shall be lodged during a period of five years at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

The Partners state that the present deed is worded in English followed by a French version. In case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le dix-huit décembre.

LES SOUSSIGNÉS:

- 1) Monsieur Zbigniew GRZAKA, gérant de sociétés, né le 12 mars 1961 à Cracovie, demeurant à Ul. Majora 9 m.34 à 31-422 Cracovie (Pologne), détenteur de 350 parts sociales,
- 2) Monsieur Andrzej GRZAKA, gérant de sociétés, né le 3 août 1965 à Cracovie, demeurant à Ul. Zjazdu Gniezniens-kiego 5 m.3 à 31-619 Cracovie (Pologne), détenteur de 350 parts sociales,
- 3) Monsieur Leon GRZAKA, gérant de sociétés, né le 8 avril 1934 à Strzyzew, demeurant à Osiedle Tysiaclecia 35 m. 56 à 31-610 Cracovie (Pologne), détenteur de 250 parts sociales,
- 4) Monsieur Andrzej OSIKA, gérant de sociétés, né le 16 décembre 1971 à Cracovie, demeurant à Kremerowska 11 m. 10, 31-130 Cracovie (Pologne), détenteur de 50 parts sociales,

Se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation verbale et sans préavis afin de voter la dissolution de la société CCF Partners Société Civile,

Les associés déclarent ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société civile CCF Partners (la «Société»), constituée suivant acte de Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1983 du 16 août 2013 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Section E, sous le numéro 5116.
- Que le capital social de la Société s'élevait à CENT MILLE EUROS (100.000,- EUR) représenté par MILLE (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune, plus une prime d'émission d'un montant de QUATORZE MILLIONS QUATRE CENT TRENTE-DEUX MILLE SIX CENT QUARANTE-HUIT EUROS ET SOIXANTE-DIX-SEPT CENTS (14.432.648,77), les deux entièrement libérées au jour de la constitution;
- Qu'ils ont été les seuls propriétaires de toutes les parts sociales et avaient pleinement droit à la prime d'émission depuis le jour de la constitution jusqu'à aujourd'hui. Ils déclarent en outre qu'ils ont une parfaite connaissance des statuts et des états financiers de la Société;
- Qu'ils ont en leur qualité d'associés de la Société, décidé unanimement de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de fa mettre en liquidation;
- qu'en leur qualité de liquidateurs de la Société et au vu du bilan de la Société au 18 décembre 2014, ils déclarent que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

Ils déclarent encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- les associés sont investis de l'entièreté de l'actif de la Société et déclarent prendre à leur charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 18 décembre 2014 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
  - suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
  - décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;
  - il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

Les associés déclarent que le présent acte est documenté en langue anglaise suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.



Ne Varietur.

Luxembourg, le 18 décembre 2014. Zbigniew GRZAKA / Andrzej GRZAKA / Leon GRZAKA / Andrzej OSIKA. Référence de publication: 2014204013/92.

(140228137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

### Elly SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter. R.C.S. Luxembourg B 135.807.

## DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le douze décembre.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARIL

Madame Virgilia VIAL, née le 12 décembre 1991 à Martigues (France), de résidence en Suisse, 3963 Crans-Montana, Les Flocons de Neige, 5, route du Pont du Diable (ci-après l'«Associé Unique» ou l'»Actionnaire Unique»),

ici représentée par Monsieur Renaud LEONARD, employé privé, demeurant professionnellement au 11 Avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit

- 1- que ELLY SA est une société anonyme existante sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11, avenue Emile Reuter, L 2420 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 135807, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations, Mémorial C, numéro 499 du 27 février 2008 (la «Société»).
- 2- que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 31.000 (trente et un mille euros), représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, entièrement libérées.
- 3- que l'Associé Unique, étant la seule propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r. l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L 1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30 467 en qualité de liquidateur de la Société et que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société.
- 4- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.
- 5- qu'en sa qualité d'associé unique de la Société, l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société et requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre l'Associé Unique déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il/elle assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé.
  - 6- que l'actif restant le cas échéant est réparti à l'Associé Unique.
- 7- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation AUDIEX S.A., située au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 65 469 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion de la liquidation.
- 8- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à AUDIEX S.A., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.
- Le rapport du commissaire à la liquidation et le rapport du liquidateur après avoir été signés «ne varietur» par la personne comparante et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.
- 9- que l'Associé Unique constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.
  - 10- que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur de la Société pour l'exercice de son mandant.
- 11- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans au 11, avenue Emile Reuter, L 2420 Luxembourg.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante es qualité qu'elle agit, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Renaud Leonard, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 décembre 2014 LAC / 2014 / 59998. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 décembre 2014.

Référence de publication: 2014204147/61.

(140227879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

## HSK Rohrleitungsbau S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6562 Echternach, 105, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 192.944.

## **STATUTEN**

Im Jahre zweitausendvierzehn, den fünfzehnter Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtsitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

### SIND ERSCHIENEN:

- 1) Herr Patrick SCHEER, Geschäftsführer, geboren in Bernkastel-Kues (Deutschland) am 21. Mai 1985, wohnhaft in D-54472 Brauneberg, Raspelwiese, 2;
- 2) Herr Peter SCHEER, Geschäftsführer, geboren in Bitburg (Deutschland) am 16. August 1954, wohnhaft in D-54472 Brauneberg, Moselweinstrasse 51; und
- 3) Herr David SCHEER, Geschäftsführer, geboren in Bernkastel-Kues (Deutschland) am 19. Januar 1988, wohnhaft in D-54472 Brauneberg, Moselweinstrasse 51.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchenn die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

- **Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "HSK Rohrleitungsbau S.à r.l." ("die Gesellschaft") gegründet, welche durch gegenwärtige Satzungen, sowie durch die anwendbaren Gesetze und besonders durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften geregelt wird.
  - Art. 2. Zweck der Gesellschaft sind die Montage, Anlagebau, Ankauf, Verkauf und Vertrieb von Rohrleitungsbau.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobiliarer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

- Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.
- Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Echternach (Großherzogtum Luxemburg).

Der Sitz kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung der/des Gesellschafter(s) an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann innerhalb der gleichen Gemeinde durch einen Beschluss der Geschäftsführung verlegt werden

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend-vierhundert Euro (12.400,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile zu je hundertvierundzwanzig Euro (124,- EUR).

Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

- Art. 6. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.
  - Art. 7. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.



Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

**Art. 8.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

- **Art. 9.** Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.
  - Art. 10. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

- **Art. 11.** Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen. Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.
- **Art. 12.** Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigem Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

- Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.
- Art. 14. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.
- Art. 15. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Einsicht zur Verfügung.
- Art. 16. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

- Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.
- **Art. 18.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

## Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2015.

# Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, wurden sämtliche Gesellschaftsanteile wie folg	t gezeichnet:
Herr Patrick SCHEER, vorgenannt,	49 Anteile
Herr David SCHEER, vorgenannt,	49 Anteile
Herr Peter SCHEER, vorgenannt,	2 Anteile
Total:	100 Anteile

Die Gesellschaftsanteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendvierhundert Euro (12.400,-EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

### Beschlussfassung Durch den Alleinigen Gesellschafter

Anschließend hat der eingangs erwähnte Komparent, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, in seiner Eigenschaft als Alleingesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1) Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-6562 Echternach, 105, route de Luxembourg.



- 2) Herr Patrick SCHEER, Geschäftsführer, geboren in Bernkastel-Kues (Deutschland) am 21. Mai 1985, wohnhaft in D-54472 Brauneberg, Raspelwiese, 2, wird zum administrativen Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt.
- 3) Herr Peter SCHEER, Geschäftsführer, geboren in Bitburg (Deutschland) am 16. August 1954, wohnhaft in D-54472 Brauneberg, Moselweinstrasse 51, wird zum technischen Geschäftsführer auf unbestimmte Zait ernannt.
- 4) Die Gesellschaft wird rechtlich verpflichtet durch die einzelnen Unterschriften eines jeden Geschäftsführers bis zu einem Gegenwert von 1.250.- Euro; für Verpflichtungen, welche diesen Gegenwert überschreiten ist die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer notwendig.

### Anmerkung

Der Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Komparent ausdrücklich anerkennt.

## Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Patrick SCHEER, Peter SCHEER, David SCHEER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 décembre 2014. Relation GRE/2014/5047. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014204333/115.

(140228889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

# Veiner Sportsfrënn, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9425 Vianden, 52, rue du Sanatorium.

R.C.S. Luxembourg F 10.211.

### **STATUTS**

### I. Forme, Nom, Siège et Durée de l'association

## Art. 1 er . Il est formé entre les soussignés:

BECHEN Jean, né le 16 mai 1981, éducateur gradué, demeurant à L-6695 Mompach, 5, Kléngelbach, de nationalité luxembourgeoise.

HARTMANN Guy, né le 11 juillet 1982, électricien en énergie, demeurant à L-9440 Vianden, 38, Edouard Wolff, de nationalité luxembourgeoise.

KLASEN Nathalie, née le 8 décembre 1983, enseignante, demeurant à L-9417 Vianden, 3, Impasse Kalchesbach, de nationalité luxembourgeoise.

KLASEN Nico, né le 15 mars 1984, kinésithérapeute, demeurant à L-9417 Vianden, 3, Impasse Kalchesbach, de nationalité luxembourgeoise.

MALERBA Paolo, né le 18juillet 1986, électricien en énergie, demeurant à L-9414 Vianden, 8b, rue Victor Hugo, de nationalité luxembourgeoise

PEREIRA ESTEVES Kevin, nélel4 février 1990, étudiant, demeurant à L-9425 Vianden, 52, rue du Sanatorium, de nationalité portugaise.

PLEIM Joé, né le 8 septembre 1989, électricien en énergie, demeurant à L-9411 Vianden, 118, Grand-rue, de nationalité luxembourgeoise.

RICHARTZ Jeff, né le 25 octobre 1991, pompier, demeurant à L-9421 Vianden, 1, rue Moentchkelterhaus, de nationalité luxembourgeoise

RODRIGUES Manuel, né le 17 mai 1983, employé bancaire, demeurant à L-9416 Vianden, 2c, Rue des Jardins, de nationalité luxembourgeoise.

- Art. 2. L'association est dénommé VEINER SPORTSFRËNN, association sans but lucratif
- Art. 3. Le siège social est établi à la commune de VIANDEN.
- Art. 4. L'association est constituée pour durée illimitée,



### II. Objet

**Art. 5.** L'association a pour objet d'organiser des évènements liés à la course à pied dans la ville de Vianden et ses environs ainsi que toute autre activité se rapportant directement ou indirectement à la pratique de ce sport.

#### III. Membres

- Art. 6. L'association a 5 membres au moins. Elle connaît seulement des membres actifs.
- Art. 7. Tout membre doit être âgé del8 ans au moins Tout membre doit payer la cotisation d'entrée fixée annuellement par l'assemblée générale et qui ne peut être supérieure à 250,- EUR.

Actuellement la cotisation est fixée à 50,- EUR

Art. 8. Tout membre est libre de se retirer de l'association en donnant sa démission par écrit au conseil d'administration. En cas de contravention par un membre aux intérêts de l'association, son exclusion peut être prononcée par le conseil d'administration. Elle se fait par écrit et elle prend immédiatement effet. Cette décision devra être approuvée par l'assemblée générale.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur les fonds de l'association et ne peut réclamer les cotisations versées antérieurement.

#### IV. Administration

- Art. 9. Les organes de l'association sont:
- 1. L'assemblée générale
- 2. Le conseil d'administration

### V. Assemblée générale

- Art. 10. Les membres sont convoqués annuellement dans le mois suivant la fin de l'exercice à une assemblée générale, laquelle a le pouvoir de délibérer sur tout point intéressant l'association et en particulier sur les points suivants:
  - la modification des statuts;
  - la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration
  - l'approbation du budget et des comptes;
  - la dissolution de l'association.
- Art. 11. L'assemblée générale est convoquée par le président. La convocation se fait par lettre individuelle / e-mail 10 jours avant la date de l'assemblée. Cette convocation doit contenir le lieu, l'heure, la date et l'ordre du jour de l'assemblée.

Néanmoins, des résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, si un cinquième des membres en font la demande par écrit au moins 5jours avant l'assemblée générale.

- Art. 12. Tous les membres ont un droit de vote égal. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix et sont notées dans un registre spécial, signé par le président et le secrétaire et tenu par ce dernier où tous les membres peuvent en prendre connaissance.
- Art. 13. La modification des statuts ne peut être faite que lors de l'assemblée générale et lorsqu'elle est dûment mentionnée dans l'ordre du jour. Au moins deux tiers des membres doivent être présents à l'assemblée générale et la modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

## VI. Conseil d'administration

Art. 14. L'association est administrée par un conseil d'administration qui comprend 5 membres au moins et 9 au plus. La durée de leur mandat est de deux années; ils sont rééligibles. L'assemblée générale fixe le nombre des membres dans ces limites.

Au cas où un membre du conseil d'administration donne sa démission, un nouveau membre est élu dans une assemblée générale extraordinaire.

- **Art. 15.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire. Les mandats de président, de vice-président, de trésorier et de secrétaire doivent être occupées par des majeurs.
  - Art. 16. Le trésorier gère le capital de l'association. Il rédige un rapport pour chaque assemblée générale.
  - Art. 17. Le conseil d'administration est élu par l'assemblée générale à la majorité des voix.
- **Art. 18.** Le conseil d'administration a toutes les compétences pour la gestion et la représentation officielle de l'association pourvu qu'elles ne sont pas réservées à l'assemblée générale par les statuts ou la loi. L'association est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe du président et d'un des membres majeurs du conseil d'administration.



# VII. Règlement interne

**Art. 19.** Le conseil d'administration a le droit d'établir un règlement interne concernant les affaires et le fonctionnement de l'association, qui sera soumis pour approbation à l'assemblée générale.

#### **VIII.** Dissolution

- Art. 20. L'association peut être dissoute par l'assemblée générale statuant conformément à la loi.
- **Art. 21.** En cas de dissolution, les fonds restants seront légués à une ONG désigné par le conseil d'administration. A défaut d'une décision du conseil d'administration le choix de l'ONG incombe au Conseil communal de la Ville de Vianden.

#### IX. Divers

- Art. 22. L'exercice social commence le 1 er janvier et se termine le31 décembre.
- Art. 23. Tout ce qui n'est pas repris expressément dans les présents statuts est réglé suivant les dispositions de la loi du 4 mars 1994 portant modification de la loi du21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Dans l'assemblée générale constituante du 10 décembre 2014, les présents statuts ont été adoptés par la majorité des deux tiers.

Fait en 9 originaux à Vianden, le 10 Décembre 2014.

J. Bechen / G. Hartmann / N. Klasen / N. Klasen / P. Malerba / K. Pereira Esteves / J. Pleim/ J. Richartz / M. Rodrigues Les fondateurs

Référence de publication: 2014205052/96.

(140228235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

### Golelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Broschette.

R.C.S. Luxembourg B 178.836.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2014.

Référence de publication: 2014204256/10.

(140228770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

## Solys, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 165.471.

Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration du 12 décembre 2014:

I. Démission de Monsieur Eric TALLEUX en tant qu'Administrateur

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Eric TALLEUX, résidant professionnellement au 17 Cours Valmy, F-92800 Puteaux, France de sa fonction d'Administrateur, avec effet au 30 Octobre 2014, date d'approbation par la Commission de Surveillance du Secteur Financier de son successeur.

II. Cooptation de Madame Catherine JANOT en tant qu'Administrateur du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Eric TALLEUX

Conformément aux prescriptions de l'article 21 des Statuts Coordonnés du 09 Décembre 2011, le Conseil d'Administration décide de coopter Madame Catherine JANOT, résidant professionnellement au 11 Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, à la fonction d'Administrateur en remplacement de Monsieur Eric TALLEUX, administrateur démissionnaire, à compter du 30 Octobre 2014, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires et ce conformément à l'agrément donné par la Commission de Surveillance du Secteur Financier en date du 10 Décembre 2014.

III. Election de Monsieur Eric BAESEN en tant que Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Stéphane AIDAN

Conformément aux prescriptions de l'article 22 des Statuts Coordonnés du 09 Décembre 2011, le Conseil d'Administration décide d'élire à compter du 10 Décembre 2014, Monsieur Eric BAESEN en tant que Président du Conseil d'Administration de la société, en remplacement de Monsieur Stéphane AIDAN, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014203649/26.

(140227262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck